2G2A BTP

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital social de 1 500 euros

Siège social : 20 Chemin Ruissatel Le Ribas 13011 MARSEILLE

106 372 378 RCS MARSEILLE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 26 octobre 2026

Le 26 octobre 2026, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur Grégory LAGARRIGUE, associé unique de la société 2G2A BTP, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 500 euros, ayant son siège social au 20 Chemin Ruissatel Le Ribas 13011 MARSEILLE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 106 372 378, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et du premier exercice social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 septembre de chaque année, à compter de ce jour.

Par exception, le premier exercice social, débutant le 12 juin 2026, sera clos le 30 septembre 2027.

Deuxième décision

L'associé unique décide de modifier l'article 26 des statuts relatif à l'exercice social, qui sera désormais rédigé comme suit :

"Article 26 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre de chaque année."

Le reste de l'article reste sans changement.

Troisième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l’associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

MONSIEUR Grégory LAGARRIGUE

